



Dossier OPA

Mesures indemnitaires, salariales et statutaires

COMMUNIQUÉ

Monsieur le Ministre, les OPA attendent des réponses

Les Ouvriers des Parcs et Ateliers attendent des réponses claires et précises au sein du MTE quant à leur avenir. Vous le savez, depuis des années les OPA subissent un moratoire imposé sur les recrutements qui loin d'être neutre, impacte au contraire significativement leurs conditions de travail.

Contrairement aux autres corps traités en temps et en heure par le ministère, l'arrêté du 16 février 2024 entérine après 10 mois d'attente les prises en compte des différentes revalorisations du SMIC en 2023 pour les OPA.

Pour autant devons-nous nous en satisfaire ? Non, car au-delà du délai de ce traitement inadmissible, force est de constater qu'en plus le compte n'y est pas. En effet plusieurs de nos interrogations auprès de la DRH restent sans réponses.

Pour rappel, qu'en est-il de :

- **La suppression définitive des abattements de zones 2 et 3,**
- **L'accès pour tous les OPA à la GIPA comme pour les fonctionnaires,**
- **L'accès au suivi de leur déroulement de carrière sur le site « ENSAP » comme pour les fonctionnaires,**
- **L'accès aux congés bonifiés comme pour les fonctionnaires,**
- **L'intégration de la prime d'expérience dans la prime d'ancienneté qui au vu de l'effectif ne coûterait rien ou si peu.**

Monsieur le Ministre, les discussions sur ces sujets sont un préalable indispensable à la poursuite de nouvelles négociations dans le cadre du chantier statutaire.

Par courrier le 22 janvier 2024 nous vous avons déjà interpellé sur le sujet des OPA.

Sans réponse à ce jour de votre part, devant les interrogations légitimes des personnels et afin de leur répondre, la Cfdt reste disponible pour discuter de ces sujets et sollicite pour ce faire, une bilatérale rapidement et selon convenance.